

Séance du 25 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt cinq avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 18 avril 2014

Présents : Pascal THEVENOUX, Xavier ANGLEYS, Martine LUSTIERE, Maurice COLLETTE, Christophe RONGET, Matthieu ADELIN, Lionel BEAUPERE, Didier CHARPIN, Ludovic GOGUE, Séverine LANDRE, Michelle LATOUR, Didier MAURICE, Amélie PAPILLON, Laurent TALON, Philippe SABOT

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Maurice COLLETTE.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 1 avril 2014.

A L'ORDRE DU JOUR

Vote des trois taxes

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de reconduire les taux de l'exercice 2013 des taxes, pour l'année 2014 soit :

- taxe d'habitation 12,39
- foncier bâti 11,62
- foncier non bâti 25,82

Vote des budgets

1) Commune

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de la commune 2014, qui s'équilibre à :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 560 865 €
- Dépenses et recettes d'investissement 61 413 €

Détail des programmes du budget d'investissement 2014

313	Reliures état civil	411 €
314	Ordinateurs écoles	2 235 €
315	Copieur	3 420 €
316	Débroussailleuse	872 €
317	Armoire phytosanitaire	480 €
318	Véhicule de Service	3 360 €
319	Pose de sous-compteurs électriques	2 201 €
320	Voirie	23 050 €

2) Assainissement

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'assainissement 2014, qui s'équilibre à :

- Dépenses et recettes d'exploitation 25 614 €
- Dépenses et recettes d'investissement 13 068 €

3) Lotissement du Vernay

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif du lotissement du Vernay 2014, qui s'équilibre à :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 25 200 €
- Dépenses et recettes d'investissement 47 439 €

4) Hôtel du Port

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'Hôtel du Port 2014, qui s'équilibre à :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 141 123 €
- Dépenses et recettes d'investissement 108 891 €

Indemnités de fonction du Maire et des quatre adjoints

Le Conseil Municipal de la commune de Pierrefitte-sur-Loire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe le taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

Maire : 25 %

Adjoints : 5 %

L'indemnité sera versée à compter du 1 avril 2014.

Article 2 : Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 28 mars 2008

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 653 du budget communal.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De procéder, dans les limites de 10 000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget jusqu'à un montant maximum de 10.000 €

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Retrait de la délibération n°33

Suite à la remarque de Monsieur le Préfet, le conseil Municipal procède au retrait de la délibération numéro 33 en date du 1 avril 2014 et procède à une nouvelle élection de la commission Appel d'Offre.

Nouvelle élection de la Commission Appel d'Offre

Il convient de procéder une nouvelle fois à l'élection, à scrutin secret et à la proportionnelle de trois titulaires et de trois suppléants. Le Président étant Monsieur le Maire, une seule liste est candidate et composée de :

- Titulaires : Xavier ANGLEYS, Laurent TALON, Matthieu ADELIN
- Suppléants : Ludovic GOGUE, Christophe RONGET, Philippe SABOT.

Après le vote à bulletin secret, 15 voix pour, la liste entière est déclarée élue.

Commission Communale des Impôts Directes

Le Conseil Municipal établit la liste qui sera proposée aux services fiscaux :

Liste des Commissaires Titulaires

	NOM	Adresse	Profession	Nature des impôts payés dans la commune	Propriétaire forestier	Domiciliés hors commune
1	SARMENTO Adilia	Les Bruyères	Coiffeuse	TP		
2	DUBUISSON Jean-Yves	Les Myards	Charpentier	TP		
3	JEANTHON Valérie	Les Varennes du Theil	Intermittent du spectacle	TH		
4	GIRANTON Hubert	Le Bourg	Salarié	TH		
5	DUCAROUGE Alain	Les Odins	Agriculteur	FB		
6	DURANTIN Annie	Le Breuil	Agricultrice	FB		X
7	SABOT André	Les Odins	Retraité	FB		
8	SENNEPIN Henri	La Varenne	Retraité	FB		
9	PAPILLON Gérard	Les Graves	Salarié	FB		
10	LUSTIERE Martine	La Grand Croix	Retraitee	FB		
11	CHARPIN Didier	La Muette	Agriculteur	FB		
12	BACHELET Hubert	Coulanges	Agriculteur	FNB	X	

Liste des Commissaires Suppléants

	NOM	Adresse	Profession	Nature des impôts payés dans la commune	Propriétaire forestier	Domiciliés hors commune
1	THEVENOUX Stéphane	Les Louages Blancs	Commerçant	TP		
2	POTIER Brigitte	Le Theil	Comptable	TP		
3	LANDRE Fabrice	Les Grivaux	Agriculteur	TP		
4	DE FRANCVILLE	Le Breuil		FNB	X	X
5	CHARNET Jérôme	Les Myards	Taxi Ambulance	TP		
6	ANGLEYS Xavier	Le Breuil	Retraité	FB		
7	THEVENET Martine	Les Odins	Salariée	FB		
8	PERISSE Jean	Les Myards	Retraité	FB		

9	HENRY Thierry	La Prie	Agriculteur	FB TP		
10	ADELINe Matthieu	Le Theil	Agriculteur	FB TP		
11	DE VILETTE Stanislas	Coulanges	Agriculteur	FNB	X	X
12	CHARPIN André	La Vase	Retraité	FB		

FB : Foncier Bâti, **FNB** : Foncier Non Bâti, **TH** : Taxe Habitation, **TP** : Taxe Professionnelle

Nouveau devis sous compteur électrique au camping

Suite à la demande de devis pour la pose de sous-compteurs électriques pour les emplacements permanents au camping, le devis de la CEMHEF d'un montant de 1 773€ HT a été retenu lors de la séance du 1 avril 2014. Un nouvel emplacement annuel ayant été loué il convient de faire revaloriser le devis dont le montant est désormais de 1 834€ HT. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau devis et à ordonner les travaux.

Offre d'emploi : Surveillant de baignade

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour trouver un surveillant de baignade et à signer le contrat d'embauche.

Organisation de la fête du 14 juillet

A l'unanimité, le Conseil Municipal reconduit l'organisation du 14 juillet dans son principe. Les feux d'artifices après vote sont maintenus avec 13 voix pour et 2 voix contre. Une structure gonflable sera à disposition des enfants.

Factures hôtel du Port

Suite à la cession d'activité de l'entreprise « SARL Antunès Bâtiments » en redressement judiciaire, le solde du lot n°2 pour un montant de 9 219 € HT restait en attente de paiement. La société « Batisseo II » ayant produit toutes les pièces nécessaires concernant la reprise de l'entreprise « SARL Antunès Bâtiments », il convient de procéder au paiement de ce solde. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire mandater cette facture.

Les travaux de finitions de l'escalier extérieur d'un montant de 2 156 € HT sont approuvés par le Conseil Municipal.

Suite à la pose de réglettes effectuée par « ORANGE » et dont la facturation n'intervient qu'une année après l'exécution des travaux, il convient de procéder au paiement de la facture d'un montant de 816.58€ HT approuvée lors de la réunion de Conseil Municipal en date du 24 mai 2013. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire mandater ces factures.

Point sur les commissions

Affaires scolaires (rapporteur Séverine LANDRE) : Dans le prolongement de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et des nouveaux horaires de l'école dès la rentrée de septembre, la commission a relancé le projet de garderie périscolaire. Une réunion a déjà eu lieu avec les élus de Coulanges afin de travailler sur un projet commun au niveau du RPI. Une enquête complémentaire à celle qui a déjà eu lieu est en cours auprès des parents d'élèves ; une réunion sera programmée après les vacances d'avril avec les parents intéressés pour établir les bases de ce qui pourrait être mis en place.

Tourisme (rapporteur Xavier ANGLEYS) : Une visite du camping a été effectuée pour que chacun puisse visualiser cet équipement. Une réunion en salle sera organisée pour décider des travaux d'entretien et de rénovation à mettre en place ainsi que pour travailler sur la mise en jour des différents règlements.

Information (rapporteur Christophe RONGET) : La commission propose au Conseil Municipal d'établir rapidement un premier bulletin d'informations pour présenter la nouvelle équipe d'élus. La

situation financière de la commune et les projets en cours seront également développés. Un second bulletin plus complet sera ensuite programmé ultérieurement.

Voirie (rapporteur Maurice COLLETTE) : Un compte rendu des travaux réalisés avec la niveleuse est apporté au Conseil Municipal. Les commandes de matériaux sont en cours afin de pouvoir terminer les travaux d'entretien sur les chemins (enrobé à froid particulièrement).

Subvention à la coopérative scolaire

La somme de 500€ sera versée à la coopérative scolaire pour participer au transport des enfants lors des voyages scolaires

Demande de l'Office de Tourisme

Dans le cadre de ses animations estivales l'Office de Tourisme Val de Besbre Sologne Bourbonnaise sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour organiser une soirée musicale animée par Martine et Alec MASSON à proximité du plan d'eau communal le jeudi 14 août à partir de 19h et jusqu'à 23h (environ). Pour le bon déroulement de cette manifestation la mise à disposition de branchements électriques et d'une cinquantaine de chaises sera nécessaire. A l'unanimité le Conseil Municipal donne son autorisation à l'Office de Tourisme Val de Besbre Sologne Bourbonnaise pour l'organisation de cette manifestation. Pour compléter cette organisation, le Conseil Municipal propose d'envisager la mise en place d'une structure servant d'abri pour anticiper un aléa climatique.

Questions diverses

Logement communal : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau locataire, Monsieur Mickaël LEBEL, occupera le logement au deuxième étage de l'école de garçons du 26 avril au 7 septembre 2014.